



LE PROFIL TYPE

Le temps partagé concerne surtout les cadres, les femmes (54%) et les plus de 40 ans (75%). On assiste à une progression des non-cadres qui représentent aujourd'hui 25%.

Le temps partagé UNE FICHE DE PAIE, PLUSIEURS EMPLOYEURS

Encore méconnu, ce mode de travail permet de varier les missions et d'exercer sa profession autrement. Par Ségolène Barbé

Assistante de gestion, Wendy travaille les lundi et mercredi dans une société de coaching, le mardi pour une ONG, et les jeudi et vendredi pour une enseigne de cuisines équipées. A la fin du mois, elle n'a qu'une fiche de paie, celle du groupement d'employeurs dont elle dépend. Comme elle, 430 000 personnes ont fait le choix du travail à temps partagé. Cette formule lui permet d'occuper la même fonction dans plusieurs entreprises (souvent TPE et PME) pour des missions plus ou moins longues, qui peuvent se compter en années. Ressources humaines, marketing, finance et gestion, informatique, communication... les

métiers concernés sont nombreux et les statuts divers. Certains sont salariés d'un groupement d'employeurs ou d'une entreprise de travail à temps partagé, d'autres sont indépendants et créent leur structure. D'autres encore ont opté pour le « portage salarial ».

La flexibilité, le point fort

« C'est une solution d'avenir, estime Chantal Jacopin, 55 ans, directrice de la communication en temps partagé pour deux sociétés. Dans mon secteur, beaucoup d'entreprises n'auront jamais besoin d'un poste à temps plein mais ne peuvent pas pour autant se passer de communiquer. » Une formule gagnant-gagnant, à en

croire le baromètre annuel du temps partagé dévoilé au printemps dernier: 93 % des entreprises qui l'ont testé le plébiscitent, essentiellement pour sa flexibilité et pour la maîtrise des coûts qu'il favorise. Du côté des salariés ou indépendants en temps partagé, le bilan est également positif: la variété des missions, l'autonomie et le meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée sont très appréciés. « Ce mode de travail rend plus créatif grâce à une grande diversité de secteurs d'activité et de rencontres, confirme Chantal. Aujourd'hui, les gens n'ont plus envie d'être coincés dans une structure, ils ne veulent pas faire le même métier pendant quinze ans », conclut-elle. ●

« Deux vies professionnelles en une seule »

Après mon master de gestion des ressources humaines « spécialisation temps partagé », j'ai travaillé deux ans comme responsable des ressources humaines à temps partagé dans deux entreprises différentes. Vivre deux vies professionnelles en une, c'est un accélérateur d'expériences fabuleux. Je ne me suis jamais ennuyée. Cela m'a aussi appris à être plus autonome, à savoir gérer mon temps et mes priorités. Être salariée d'un groupement d'employeurs, cela donne aussi une certaine sécurité, car si l'une de mes missions s'arrêtait, il mettrait tout en œuvre pour m'en retrouver une autre.

Margaux, 26 ans, responsable RH



« Un choix qui exige d'être très organisée »

Hôtesse d'accueil durant plusieurs années, j'ai eu envie de me reconverter et d'apprendre en travaillant. J'ai alors découvert le temps partagé. Je travaille depuis un an et demi dans trois entreprises très différentes. Ressources humaines, finances, comptabilité, gestion, administratif... polyvalente, j'exerce des tâches très variées. Je gagne en compétences bien plus rapidement que si je travaillais dans une seule société. Parfois, c'est un peu stressant: cela exige d'être très organisée, d'aimer faire sans cesse des choses nouvelles, de s'adapter. Mais comme je n'aime pas la routine, cela me convient très bien!

Wendy, 27 ans, assistante de gestion



« J'AI L'IMPRESSON DE REDÉCOUVRIR MON MÉTIER TOUS LES JOURS »

Salariée pendant quinze ans, j'ai fait un burn-out. Quand j'en suis sortie, j'ai décidé de créer ma propre entreprise. Aujourd'hui, je travaille pour trois sociétés et je suis confrontée à des situations très différentes. J'arrive chez les clients avec un œil neuf et j'ai l'impression d'apporter un « plus », ce qui est très valorisant. Mère de trois enfants âgés de 3 à 12 ans, j'apprécie également de pouvoir gérer mon temps de manière plus souple en travaillant au moins autant que lorsque j'étais salariée. Je pourrais en faire moins mais je n'en ai pas envie car tout m'intéresse. J'ai l'impression de redécouvrir mon métier tous les jours.

Sophie, 44 ans, contrôleur de gestion



David Bibard
fondateur du Portail
du temps partagé*

« IL FAUT AVOIR ENVIE DE RELEVER DE NOUVEAUX CHALLENGES »

Le travail à temps partagé est né il y a trente ans dans le monde agricole, où les besoins en personnel qualifié fluctuaient suivant les saisons. Il se développe désormais dans bien des domaines, surtout dans les fonctions supports des petites entreprises. Il ne s'agit pas d'un statut juridique, mais plutôt d'un mode de fonctionnement, d'un état d'esprit. Il faut avoir envie de relever de nouveaux challenges et savoir s'adapter. Il y a aussi une forte notion de plaisir: comme vous n'êtes pas là tous les jours, vous incarnez une certaine fraîcheur, les gens sont contents de vous voir. Vous travaillez aussi dans des structures à taille humaine qui vous permettent d'être en contact direct avec le patron, les fournisseurs... et d'étoffer votre réseau.

* le-portail-du-temps-partage.fr.

inter « GRAND BIEN VOUS FASSE! »
AVEC ALI REBEIHI

À 10 HEURES,
DU LUNDI AU
VENDREDI, SUR
FRANCE INTER



Ecoutez « Grand bien vous fasse! » sur France Inter, du lundi au vendredi, de 10 h à 11 h, et retrouvez ce mardi Marie-Laure Zonszain, chef de service Actu à *Femme Actuelle*, au micro d'Ali Rebeih.